



ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES

Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge

Tél. 022 304 55 00 Fax 022 304 55 01

Correspondance : case postale 1276

info@acg.ch - www.acg.ch

Carouge, le 9 octobre 2021

Gilbert Vonlanthen reprend la présidence de l'ACG

Ce samedi s'est tenue l'assemblée générale annuelle de l'Association des communes genevoises (ACG) en présence du président du Grand Conseil, du président du Conseil d'Etat et du conseiller d'Etat en charge des communes. A cette occasion, les communes ont élu M. Gilbert Vonlanthen nouveau président de l'ACG pour une durée de deux ans.

Au cours de la séance, le président sortant, M. Xavier Magnin a relevé la solidarité intercommunale et évoqué les nombreux dossiers que les communes ont abordés dans le cadre de l'ACG, preuve que les communes savent faire face à leurs responsabilités et trouver des solutions pragmatiques. Si la transformation du Service d'incendie et de secours (SIS) en entité communale représente l'avancée la plus emblématique, les nouvelles compétences communales en matière de prescriptions de circulation sur les réseaux de quartier, celles relatives aux nouvelles règles de densification en zone villas ou encore le dépôt d'une loi sur la gestion des déchets élaborée conjointement avec le canton ont également été mis en exergue.

Avant de passer le témoin de la présidence à son successeur, M. Magnin a réitéré l'opposition totale des communes au projet du canton d'opérer une ponction sur les recettes fiscales des plus aisées d'entre elles, une telle démarche ayant des impacts majeurs sur les communes les plus pauvres à travers l'affaiblissement de la péréquation financière intercommunale qu'elle entraînerait. Il a ainsi rappelé que les deux dossiers actuellement soutenus par l'ACG auprès du canton permettraient à ce dernier de réaliser des économies tout en renforçant les compétences des communes : la reprise de la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) et celle de l'entier des missions en matière de police de proximité.

Dans sa première allocution, M. Gilbert Vonlanthen a défendu un futur renforcement de la péréquation financière intercommunale, afin de limiter les écarts de ressources entre les municipalités. Il a ajouté le risque important que fait courir aux communes la menace d'une suppression de la taxe professionnelle communale, laquelle représente jusqu'à 22 % de leurs revenus fiscaux, alors même que les entreprises viennent de bénéficier des baisses d'impôts liées à la réforme RFFA.

La partie statutaire de l'assemblée générale a été clôturée par un discours de M. Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat en charge des communes.

L'assemblée a été suivie d'un exposé de Mme Sophie Dubuis, Présidente de la Fondation Genève Tourisme & Congrès.

Contact presse

Leila Bernasconi

T. +41 22 304 55 38

l.bernasconi@acg.ch
